

Contributions au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) de la Métropole Rouen Normandie autour de la **sobriété foncière**

Plusieurs propositions



de **Bouillons Terres d'Avenir**
auxquelles **l'APFB s'associe**

pour la contribution du CCCAT au PAS

- novembre 2024 -

Révisions du SCoT-AEC et du PLUi.

La sobriété foncière : pourquoi ?

Une artificialisation excessive depuis de trop longues années :

Près d'un **département disparaît tous les 10 ans** en France ; de 2011 à 2021 :

- **17 700 ha ont disparu en Normandie** (équivalent aux terres agricoles de la MRN) : soit 71% pour l'habitat, 18% activité, 7% infrastructures...

- **710 ha pour la MRN**

Inondations et ruissellements, disparition de la biodiversité, imperméabilisation des surfaces, déplacements accrus, émission excessive de GES, impacts sur la santé humaine...

Les sols constituent un capital à préserver, ce sont des ressources difficilement renouvelables : **1 cm met en moyenne un siècle à se constituer.**

La prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions : indispensable pour l'attractivité des villes et notre responsabilité actuelle et envers les générations futures. Maintien indispensable d'une proximité des populations avec la nature (favorise la connaissance/compréhension/ sensibilité – adultes ~~comme~~ **comme** enfants)

Stratégie et planification écologique

Axe 1 - 1.2.

Bouillons Terres d'Avenir avec le CCCAT proposent :

D'établir une **stratégie / planification écologique territoriale sur le long terme**. Elle doit être clairement définie comme **une priorité et déclinée dans les documents d'urbanisme**.

et d'intégrer :

- les résultats des études approfondies, comme étude sur les sols ...
- les trames verte, bleue, brune, noire
- les objectifs de renaturation
- des indicateurs d'évaluation concertés

Associer les habitants, pour favoriser l'acceptation des mesures, co-construire un futur désirable et renforcer la pédagogie environnementale.

ZAN, ZAB et ENAF

(espaces naturels, forestiers et agricoles)

Axe 1 – 1.3.1.

La sobriété foncière par protection des ENAF et protection des terres -

Bouillons Terres d'Avenir avec le CCCAT demandent :

•L'application du ZAB (Zéro Artificialisation Brute) :

- aucune nouvelle consommation de foncier naturel, agricole et forestier;
- mobiliser en priorité l'utilisation des espaces déjà artificialisés ;
- ne pas faire du chiffre en « renaturation, qui, venant en déduction des hectares à artificialiser, accroîtrait la périurbanisation et donc la perte des ENAF
-
- Retour des zones **2AU** en zones agricoles et naturelles.
- Stopper toute ouverture de **zone 1AU** dès maintenant (notamment par politique concertée de sursis à statuer),
- **Se baser sur l'étude des sols réalisée par la métropole avant tout choix d'aménagement**
Exploiter le rapport sur les sols de la Métropole pour reclasser des zones U et AU en zones naturelles et agricoles

Focus sur l'étude des sols de la métropole (1)

L'étude des sols (juin 2024 - Patrick Le Gouée de l'université de Caen avec la SAFER Normandie) est innovante : elle éclaire les enjeux de la sobriété foncière, passage vision territoriale 2D à 3D.

Un **référentiel pédologique et des cartes** ont été établis pour les sols des zones A et N (hors forêts et zones humides), au 1/50 000ème et au 1/10 000ème pour les zones AU et en intra-urbain, pour 11 zones tests UP et URP. Près de 1000 sondages ont été effectués et 30 fosses ont été creusées.

Puis chaque zone a été caractérisée dans **une analyse multifonctionnelle faite à partir de 4 catégories de fonctions :**

- **Réservoir de biodiversité**
- **Réservoir de carbone**
- **Régulation du cycle de l'eau et potentiel d'infiltration**
- **Production de biomasse et potentiel agronomique**

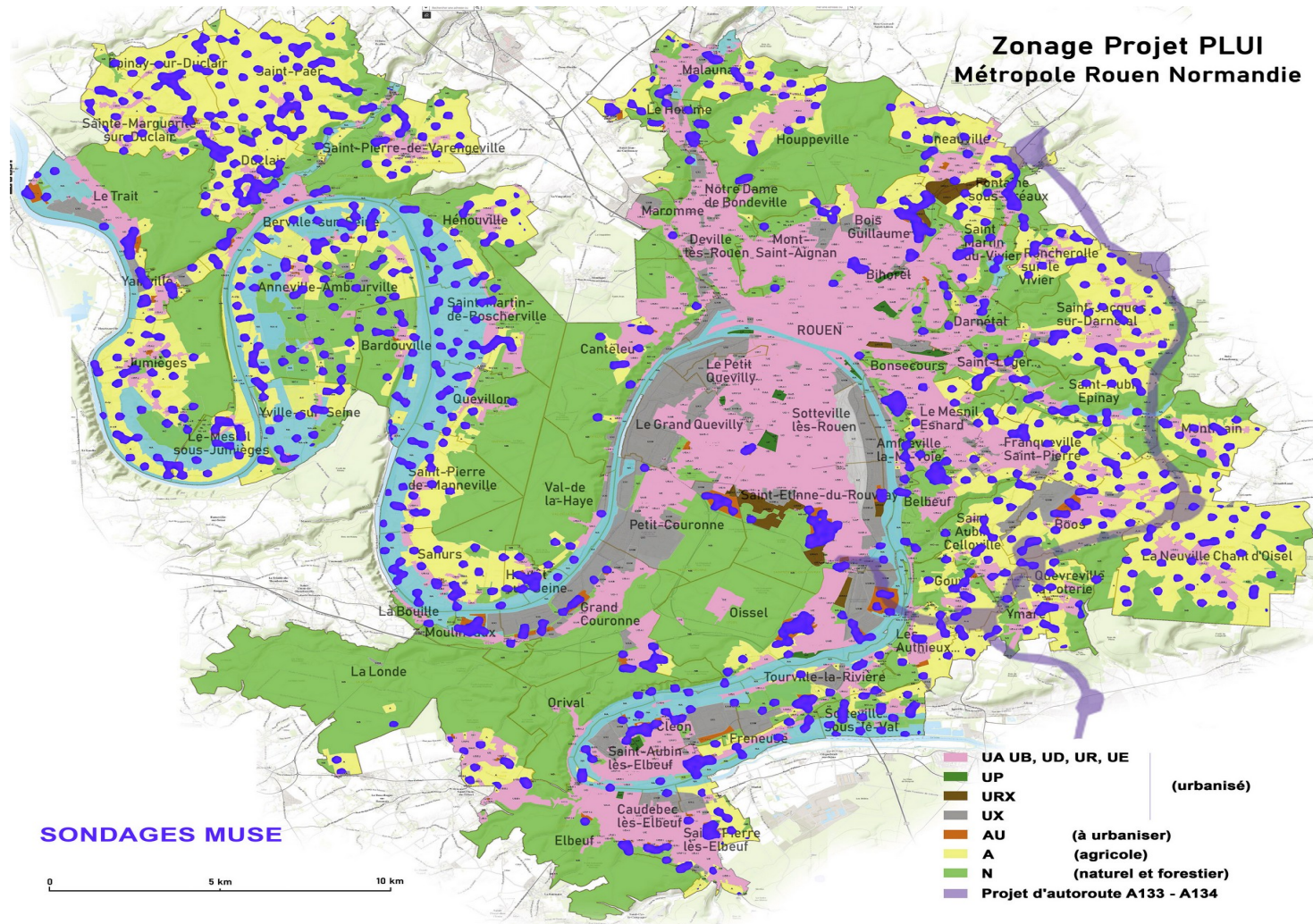
Cette approche multi fonctionnelle (MUSE) permet d'appréhender plusieurs **enjeux** comme la **capacité du territoire à s'adapter au changement climatique**, la **maîtrise de l'urbanisation et de l'étalement urbain**, la **reconquête de la qualité de l'eau**, le **développement de certaines productions, la trajectoire ZAN...**

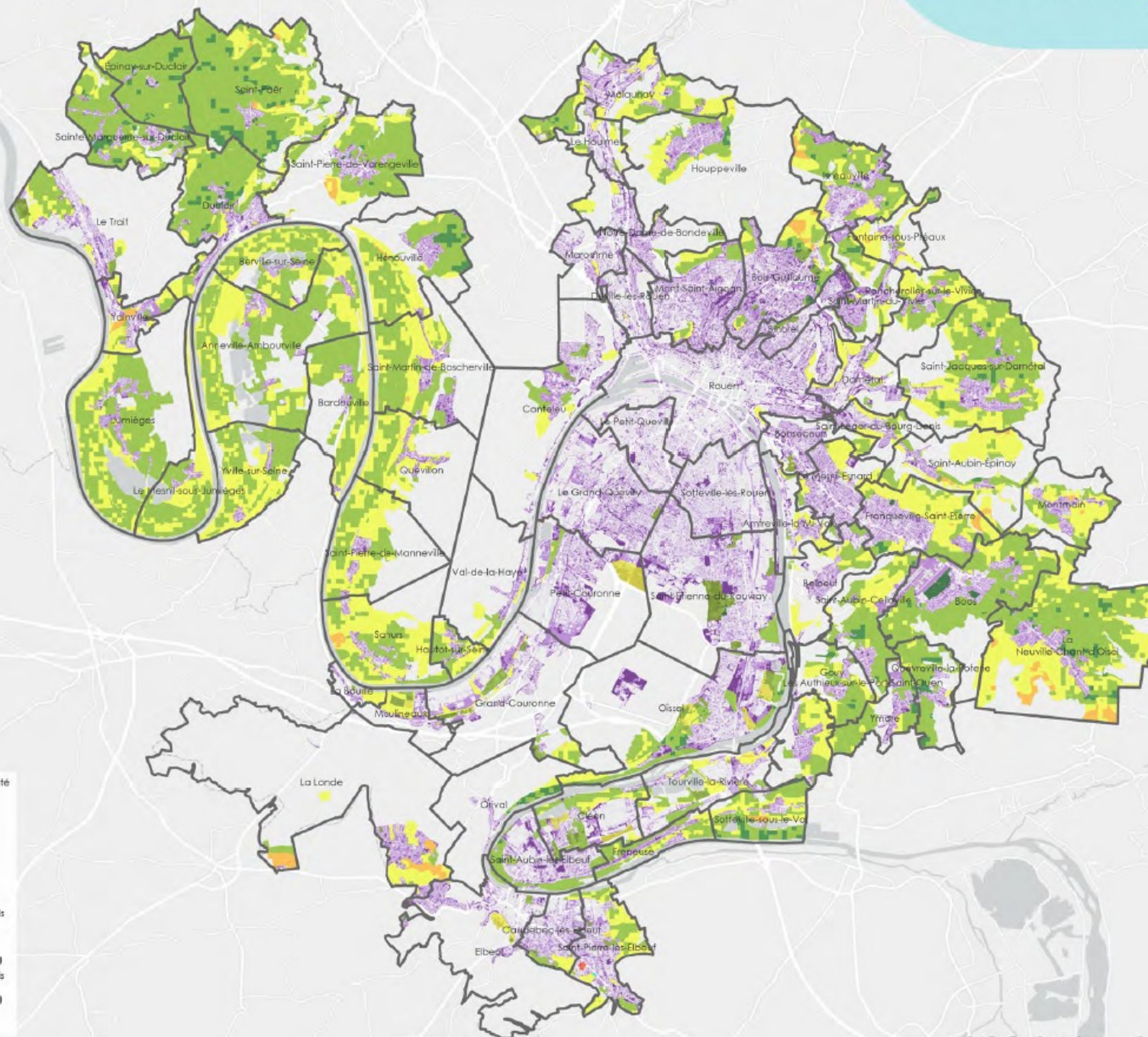
Focus sur l'étude des sols de la métropole (2)

Des enseignements :

- **70% des zones AU** (1AU et 2AU pour un total de 689 ha) ont une forte multifonctionnalité, classé en qualité élevée et assez élevée
- **30% des zones AU** sont dans la classe moyenne, et présentent un intérêt fonctionnel
- **Près de 80% des zones AU** ont une fonction de régulation du cycle de l'eau élevée et assez élevée, « leur urbanisation se traduirait par une perte de surfaces susceptibles de participer à la protection de la ressource en eau ne devraient pas être urbanisées »
- Les potentialités agronomiques sur la métropole sont élevées, la territorialisation d'une ceinture maraîchère est proposée dans l'étude (voir plus loin)
- Des secteurs d'élevage peuvent être identifiés et ajoutés pour mieux protéger les aires d'alimentation de captage AAC
- Cette analyse corrobore les constats de l'étude sur les TVB

Sondages multifonctionnalité des sols





Classification de la multifonctionnalité
des sols en zone A et N

- Faible
- Assez faible
- Moyenne
- Assez élevée
- Elevée

Classification de la capacité des sols
urbains

- Capacité nulle (sols
imperméabilisés dominants)
- Capacité intermédiaire (sols
non arborés et non
imperméabilisés dominants)
- Capacité optimale (sols
arborés dominants)

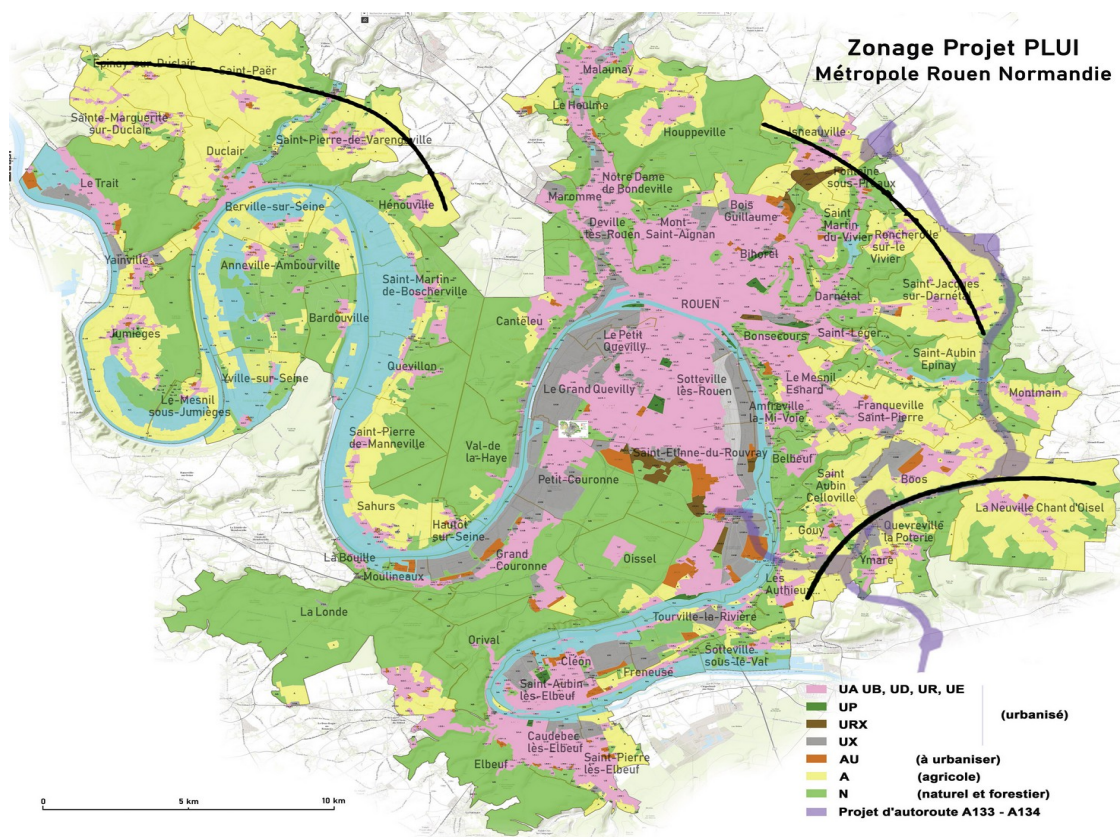
0 2 000 4 000
Mètres

Mise en place de PAEN

(Périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbain) Axe 1 - 1.3.1 et 1.3.2.

Le SCoT actuel prévoyait la protection PAEN périmètres définis par arrêté ministériel – A poursuivre ...voir ex Rhône, Nantes, Bordeaux...

- développer la production maraîchère. Voir 3 sites dans l'étude des sols
- et autres territoires à protéger.



Sobriété foncière et renaturation

Axe 1 - 1.3.3

« **Renaturation** » = recréation d'écosystèmes profitables à tous les vivants

Identifier les zones préférentielles de renaturation et assurer cette renaturation

Priorité à la conservation avant la destruction et reconstitution »

Bouillons Terres d'Avenir insiste sur une exigence dans la définition des zones de renaturation :

- Rechercher une vraie qualité qui ait du sens, n'a pas vocation à compenser l'artificialisation mais à s'inscrire dans une stratégie qui aura sa logique propre.
- La renaturation est à distinguer des opérations de désimperméabilisation et de simple verdissement de zones artificialisées.
- S'appuyer sur une vraie connaissance du vivant/ s'entourer de compétences (**naturalistes**), éviter les solutions « prêtes à l'emploi », effets de mode (ex forêts Miyawaki) dont les bénéfices restent à prouver
- S'inscrire dans le temps long / s'assurer de la pérennité des actions menées

Sobriété foncière et ville désirable

Axe 2 – 2.1.

Repenser l'organisation et le fonctionnement du territoire **Aller vers plus de proximité**

- Pour favoriser des modes de vie décarbonés et plus sobres (2.1.1) - Eviter l'étalement urbain et pavillonnaire et densifier les espaces déjà urbanisés (1.3.4.)
- Repenser les centralités, mixité fonctionnelle et services de base, réduire la place de la voiture pour favoriser la qualité de l'espace public, renforcer la cohérence urbanisme-transports...
- Développer la connaissance et analyser le stock d'espaces pouvant accueillir l'urbanisation : friches, logements vacants
- Prioriser l'utilisation des friches pour créer de nouveaux projets (sauf si ilot de biodiversité intéressant) – 5 700 ha en Normandie - Densification de quartiers et de zones de bureaux (Plaine de la Ronce...) - Réhabiliter les zones commerciales et d'activité désaffectées ou à fort taux de vacance avant d'en créer de nouvelles
- Créer de nouveaux lieux pour le développement de l'économie sociale et solidaire (3.1.3)
- Et l'eau dans la ville : îlots de fraîcheur, baignades en rivières et Seine...

Sobriété foncière et métropole solidaire

Axe 3 – 3.1.

Assurer des **parcours résidentiels envisagés à partir de la ville existante** et non à partir de constructions favorisant l'étalement urbain (3.1.1.)

- Créer des **logements locatifs** en acquérant des logements et des biens
- Parcours résidentiels adaptés (jeunes, étudiants, vieux, publics fragiles, hébergement...) et **mixité sociale dans les quartiers et entre communes**
- lutte contre la **vulnérabilité énergétique**
- lutte contre la **vacance**, **reconversion de bureaux** en logements, **bail réel solidaire**
-

Expérimenter de **nouvelles formes d'habitat** qui favorisent le lien social (3.1.2.) : **poursuivre la promotion de l'habitat participatif**

Bouillons Terres d'Avenir demande : dédier du foncier pour les projets d'habitat participatif

<https://drive.google.com/file/d/1rJSOyblnFrBGNPeQJXQuwZMsVYuAThcP/view>

Mise en place de systèmes alimentaires territoriaux durables et justes

Axe 2

Dans le cadre du PCAET et de l'objectif ZEN (zéro émission nette) en 2050, le mode de production agricole est questionné :

1/3 de la surface de la MRN (19 300 ha), siège de 263 exploitations dont 52% en polyculture-élevage, 33% élevage, 5% horticulture-maraichage et 9% grandes cultures

Le PCAET en 2019 avait prévu que **50% des surfaces agricoles utiles (SAU) seraient en agriculture biologique d'ici 2050**. Or, en 2022 : la SAU bio atteint 3,6% (430 ha) - (département 76 : 4%).

Objectifs = maintien des surfaces en bio, développement des pratiques agricoles bio et de conservation des sols qui les protègent, contribuent au stockage du carbone et protègent la ressource en eau...

Soutenir l'agroécologie : rotation de cultures, éviter les produits phytosanitaires, labour peu profond, pas de sol nus en hiver, des haies qui limitent les ruissellements, agroforesterie...(1.3.2)

Favoriser l'agriculture biologique et labellisée (sur la base de véritable labels de qualité) par l'accompagnement, le soutien aux revenus des agriculteurs notamment par le financement des services environnementaux rendus (Maec, Pse...)

Mise en place de systèmes alimentaires territoriaux durables et justes -2-

Axes 1 et 2

Bouillons Terres d'Avenir avec le CCCAT soutient le PAT (programme alimentaire territorial)

Favoriser les productions locales et les nouvelles filières dont a besoin le territoire en faveur d'une alimentation plus locale ainsi que des pratiques plus durables (2.1.6).

Soutenir et faciliter le développement des circuits courts dans l'approvisionnement alimentaire du territoire (2.2.2)

Appuyer l'application de la loi Egalim pour la restauration collective : accompagnement des achats, lutte contre le gaspillage, diffuser bonnes pratiques.

Poursuivre la création d'une ceinture maraîchère dans le cadre d'Agri PariSeine (2.1.7)

Rejoindre le réseau des territoires bio pilote

Les Bouillons insistent sur l'intérêt d'explorer la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation. Le taux de pauvreté dans la métropole est de 17,2%.

Autonomie alimentaire de la métropole

L'alimentation = 42% des émissions importées dont 43% pour la viande. Pour l'alimentation des habitants de la métropole et les ha nécessaires, voir **le logiciel de Terre de liens**.

Focus, la protection de la ressource en eau, bien commun

La métropole a une compétence obligatoire pour assurer une eau de qualité. Elle veut aider à protéger contre les pollutions par des changements de pratiques agricoles autour des captages et dans les aires d'alimentation.

55 000 ha de terres sont dans les aires d'alimentation de captage dans la métropole, en 6 bassins versants

80 % des volumes d'eau potable produits proviennent d'eaux brutes polluées par les pratiques de l'agriculture intensive. Seulement 7,5% proviennent d'eaux brutes de bonne qualité. Il s'agit donc de protéger les aires d'alimentation des captages contre les pollutions causées essentiellement par les intrants agricoles (*et edito du directeur ARS*).

Politique d'acquisition à mettre en œuvre :

- droit de préemption sur les périmètres rapprochés des captages d'eau potable (délibération de la MRN du 14 décembre 2020)
- le nouveau droit de préemption sur les aires d'alimentation des captages en eau potable (loi le créant en 2022)

Et réflexion sur le paiement des services environnementaux : voir Eau de Paris et Terres de source près de Rennes

Bouillons Terres d'Avenir

ESPACE NATUREL URBAIN DE REPAINVILLE



route de Lyons-la- Forêt
76000 ROUEN

Courriel : fermedesbouillons@riseup.net

Site Internet : bouillonsterresdavenir.fr